



IL FAUT BEAUCOUP DE COURAGE

POUR SIGNALER LE **HARCÈLEMENT SEXUEL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE**

Tous les milieux de travail doivent se conformer aux lois contre le harcèlement et la discrimination.

De nombreux employeurs ont des politiques et procédures en la matière.

Le harcèlement sexuel est inacceptable et peut se produire partout où l'employé exerce ses activités professionnelles, soit dans un environnement physique ou virtuel. Cela comprend, sans s'y limiter, les espaces communs dans l'industrie minière, comme les bureaux, les sites et les camps miniers, les salles de réunion, les transports en commun et les espaces sociaux liés au travail.

FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION

Renseignez vous sur les politiques et les obligations de votre organisation.



MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES POUR TOUS : LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE